PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 3 juin 2020, le Premier projet de règlement no. 508-20 modifiant le règlement de lotissement no. 349-07 afin d'imposer des règles particulières pour la zone Ra-5 sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19 h 30 à huis clos, par visioconférence selon l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux.

Le projet de règlement 508-20 est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce douze mai 2020.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

Sophie Loubert

Certificat de publication (règlement no. 508-20)

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en l'affichant à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 12 mai 2020 entre 9 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12 mai 2020.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

Sophie Loubert